

Paris, le 13 octobre 2011

TVA en restauration : Le SNRTC impose la vérité des chiffres

Certains détracteurs, très loin de la réalité du terrain, s'obstinent à voir dans l'harmonisation des taux de TVA en restauration, un « cadeau fait aux restaurateurs », voire même une « niche fiscale » qui mériterait d'être supprimée...

« **NON**, passer d'une TVA à 19,6% à une TVA à 5,5%, n'a pas permis aux restaurateurs d'améliorer significativement leur marge, qui en théorie aurait pu être de +11,2% », affirme Laurent CARAUX, Président du **Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale (SNRTC)**.

Pour éclairer le débat, le SNRTC vient de réaliser une étude approfondie, portant sur l'analyse de près de 65 millions de repas servis en 2008 (avant la baisse), puis d'un même nombre de repas servis en 2010 (après la baisse), pour détailler l'utilisation qui a été faite de ce supplément de marge.

L'étude donne les résultats suivants :

- ✓ Les consommateurs ont bénéficié d'une baisse des prix représentant **4,1%** du chiffre d'affaires HT du panel analysé.
- ✓ Les restaurateurs ont concentré leurs efforts sur le volet social, puisque **5%** du chiffre d'affaires HT lui ont été consacrés (ex : la seule disparition des aides antérieures représente une charge supplémentaire de 2% du chiffre d'affaires HT).
- ✓ Compte tenu des contreparties précédentes, le solde résiduel qui était destiné à financer les investissements et la modernisation du secteur, ne représente plus que **2,1%** du chiffre d'affaires HT.

Il ressort également des travaux du SNRTC que les pouvoirs publics ont été très habiles en prenant des mesures qui, prises individuellement, semblent insignifiantes (ex : fiscalisation des avantages en nature nourriture : 0,4% du CA HT), mais qui, additionnées les unes aux autres, ont très sensiblement grignoté les marges.

In fine, l'Etat a su capter une part non négligeable de ce qui aurait pu être un supplément de marge pour les restaurateurs, puisque l'étude montre que les entreprises lui ont restitué **28% du montant de la baisse de la TVA**.

« *Forts du bilan de cette étude, les adhérents du SNRTC sont déterminés à poursuivre leurs efforts pour rester fidèles aux engagements inscrits dans le Contrat d'Avenir. Vous comprendrez aisément que cela ne peut se faire que dans un environnement économique et fiscal stable* », précise toutefois le Président Laurent CARAUX.

Le SNRTC en quelques chiffres :

- **2005** : création du SNRTC.
- **1 517** établissements.
- Plus de **35 000** salariés répartis sur l'ensemble du territoire.
- Plus de **2,5** milliards d'euros de chiffre d'affaires hors taxes en 2010.
- **350 000** repas servis chaque jour.

Contact presse :

SNRTC

Dominique-Ph. BÉNÉZET
Agnès THÉODOSE

Tél : 01 56 62 16 16

Courriel : benezet@snrtc.fr, theodose@snrtc.fr

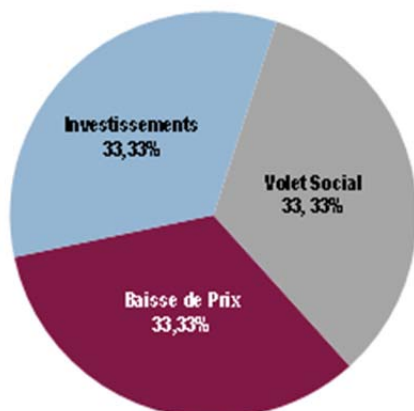
ANNEXE

Impact du taux réduit + charges nouvelles nées après la baisse de la TVA en juillet 2009

En % du CA HT	
Impact mise en œuvre taux réduit	+ 11,2%
Baisse des prix aux consommateurs	- 4,1%
Volet social :	- 5,0 %
<i>Suppression des aides HCR</i>	<i>- 2,0%</i>
<i>Revalorisation de la Grille avenant 6 (2010 et 2011)</i>	<i>- 0,6%</i>
<i>Prime TVA accordée aux salariés</i>	<i>- 0,4%</i>
<i>Augmentation mécanique du Service Chargé</i>	<i>- 0,6%</i>
<i>Autres augmentations des rémunérations du personnel de salle suite à la mise en œuvre de la TVA à taux réduit</i>	<i>- 0,5%</i>
<i>Jours fériés additionnels</i>	<i>- 0,2%</i>
<i>Mutuelle non cadre (avenant 6)</i>	<i>- 0,2%</i>
<i>Fiscalisation des avantages en nature nourriture</i>	<i>- 0,4%</i>
<i>0,12% Fonds de Modernisation</i>	<i>- 0,1%</i>
Solde résiduel pour le restaurateur consacré notamment aux investissements	+ 2,1%

Accroissement des charges et suppression des subventions accordées :
- 5%

Partage théorique de la valeur lors de la signature du contrat d'avenir en avril 2009



Bilan 2010 de l'harmonisation des taux de TVA en restauration

